



Procès-verbal n°16 du Conseil communal de Vuarrens

Mardi 06 octobre 2020

Bureau du Conseil : Patrick Vallotton, Président, Céline Brocard, Vice-présidente, Anne-Laure Zürcher, scrutatrice, Raphaël Pedrazzini, scrutateur, Nadia Bridel, scrutatrice suppléante, Pierre-André Buffat, scrutateur suppléant.

Secrétaire : Céline Perrin.

Municipalité : Isabelle Wipfii Thonney, Syndique, Jean-Philippe Buffat, Vice-syndic, Hermann Gerber, Linda Cotti Brisebois, Serge Freymond.

Conseil : Effectif : 33 / Quorum : 18 / Présents : 28 / Excusés : 5 / Absents : 0 / Majorité : 15

Sujets	Qui	Quoi / Comment	Décisions
1 / Bienvenue, appel et ordre du jour	P. Vallotton	Le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée. L'effectif du Conseil est de 33 membres. Valérie Wäcker ayant démissionné. Il salue la présence d'un journaliste du « 24 heures ».	La séance est ouverte à 20h05.
2 / Adoption du PV de la dernière séance (16.06.2020)	P. Vallotton	Le PV est accepté à l'unanimité.	Le PV du 16.06.2020 est adopté.
3 / Communications du Conseil (élection du second suppléant à la comm. G&F)	P. Vallotton	<p>Le bureau, depuis le 16 juin, s'est réuni plusieurs fois. Le préfet a été rencontré le 12 août, les infos n'étaient pas les mêmes des deux parties. Le 26 août la Municipalité et le bureau se sont rencontrés en présence de l'ancien préfet M. Piot. Il en est ressorti plusieurs points. Il précise qu'il n'avait rien de personnel dans les propos tenus mais c'est la situation qui l'a fait réagir, il a également outrepassé son rôle en faisant le compte rendu des sociétés locales, il s'en excuse. L'information est du ressort de la Municipalité, le bureau ne fera donc plus le résumé dans le Vuarrens info. On a remodelé le déroulement du Conseil. Les communications de la Municipalité ont été mises à la fin car cela suscite beaucoup de questions qui n'ont rien à faire en milieu de séance mais sont ainsi plus proches des propositions individuelles. Le rôle du Président lui permet de couper court à une discussion, cela est dangereux, il ne l'a jamais utilisé mais cela va peut-être être fait. Lors d'un dépôt de motion, le texte de la Motion passera par le bureau qui le mettra en bonne forme.</p> <p>Il a reçu 3 courriers dont il était en copie, cela concernait un projet sur la biodiversité, la route cantonale ainsi que la 5g. Il ne va pas en faire la lecture ici. Un autre courrier a été adressé au Conseil qui demande qu'on en fasse lecture.</p> <p>Projet d'antenne de téléphonie mobile</p>	

		<p>Monsieur le Président du Conseil Communal,</p> <p>Veuillez recevoir en annexe les copies de trois lettres d'opposition au projet d'antenne de téléphonie mobile sur le site du château d'eau. Chacune d'entre elles a été signée par e nombreux habitants de notre village. La collecte de signatures s'est faite en quelques jours et nous avons obtenu 115 signatures dans un court laps de temps. Ce qui montre qu'il est très facile de trouver un large écho à cette préoccupation dans notre village.</p> <p>Pour cette raison, nous vous demandons d'ouvrir une vraie discussion au Conseil Communal afin de relayer cette préoccupation des électeurs. Trop d'inconnues demeurent concernant l'attribution définitive de cette antenne et, par voie de conséquence, les effets secondaires des ondes émises. Ainsi nous invitons les conseillers à envisager sérieusement la possibilité de demander un moratoire concernant cette antenne jusqu'à ce qu'il soit possible d'en savoir plus.</p> <p>En vous remerciant sincèrement de bien vouloir relayer notre demande au Conseil Communal, veuillez recevoir, Monsieur le Président, nos meilleures salutations.</p> <p>Mara Cavadini, Sacha Cerboni, Martine Borel et Pierre Borel</p> <p>A. Jaquier est étonné de ne pas voir ce courrier à l'ordre du jour.</p> <p>Oui, on s'est posé la question surtout qu'on parle également de moratoire. Le Préfet a répondu qu'une décision de moratoire prise par le Conseil Communal de Vuarrens serait de portée politique. Cette décision n'aurait aucune valeur juridique puisque cet objet est de niveau décisionnel fédéral.</p> <p>P. Giltay revient sur les informations données au dernier Conseil où il n'y avait rien d'officiel, ce qui est contradictoire avec la parution dans le Vuarrens Info où l'on parle de projet d'antenne. N'y a-t-il pas un petit paradoxe ?</p> <p>La Municipalité y répondra après mais elle est libre de ne pas le faire. Le public applaudi, la séance est interrompue. La Syndique demandant au président de rappeler le règlement.</p> <p>En effet, le règlement prévoit que le public ne manifeste en aucun cas son approbation ou désapprobation.</p> <p>Il revient sur l'ordre du jour qui aurait dû être traité plus haut et qui demande à être modifié suite au dépôt de 2 motions. Elles seront ajoutées en point 6 « Renovation du réservoir d'eau », en point 7 « Antenne de téléphonie mobile, demande de modification du plan d'affectation communal et de son règlement ». Viendront donc en point 8 « Communications de la Municipalité » et en point 9 « propositions individuelles ».</p> <p>L'ordre du jour modifié est accepté par 23 voix et 8 abstentions.</p> <p>Il poursuit avec l'élection d'un suppléant à la Commission de Gestion et finances. M. François Verly se propose. Il est élu par applaudissements et remercié.</p>	<p>L'ordre du jour modifié est approuvé</p> <p>François Verly est élu membre suppléant à la commission de gestion et finance.</p>
4	4/ Préavis Municipal 2020-04 concernant l'arrêté d'imposition 2021.	<p>D. Monod</p> <p>Lecture du rapport de la Commission de gestion et finances :</p> <p>Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,</p> <p>La commission des finances composée de Messieurs Luc Ciocca, Sylvain Buffat, Cédric Charlet, Pierre Giltay et moi-même s'est rencontrée le 9 septembre 2020 au casino en présence du Municipal des finances, M. Jean-Philippe Buffat, et du suppléant de la commission M. Olivier Ploet.</p>	

		<p>Après étude du préavis cité en titre, la commission des finances approuve la proposition de la Municipalité de maintenir tous les impôts, taxes et droits inchangés pour 2021 par rapport à l'année 2020.</p> <p>En effet, compte tenu des incertitudes relatives à la pandémie actuelle du COVID-19 et ses effets sur les recettes fiscales à moyen et long terme, il ne nous semble pas adéquat d'envisager un changement du taux d'imposition pour le moment.</p> <p>La commission recommande donc à l'unanimité aux conseillers communaux d'accepter l'arrêté d'imposition 2021 tel que présenté par la Municipalité.</p> <p>Pour la commission des finances, le rapporteur : Damien Monod</p>	
5	J.-P. Buffat	Il présente le plan d'investissement afin d'avoir tous les éléments en main pour nous prononcer.	
6	A. Jaquier	Il est prévu pour 100'000.- pour transformer le temple. Avant on parlait de 600'000.-, pourquoi ce changement ? 100'000.- c'est le crédit d'étude. Il y a un million prévu pour l'année suivante pour la rénovation.	
7	P. Vallotton	Plus personne demandant la parole, nous passons au vote. Le préavis 2020-04 est approuvé à l'unanimité moins une abstention.	Le préavis 2020-04 relatif à l'arrêté d'imposition 2021 est approuvé.
8	C. Brocard	<p>Elle est la porte-parole de plusieurs habitant de la route d'Echallens ainsi que qui se sont rencontrés et qui a conduit à cette Motion.</p> <p>Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,</p> <p>Par la présente, en déposant cette motion, nous invitons la Municipalité à intégrer dans les projets d'aménagement routier de la commune toutes les mesures et moyens nécessaires à une régulation de vitesse et de trafic de la circulation traversant notre village selon les axes Est-Ouest et Nord-Sud. Les chicanes aux entrées du village ne sont efficaces que ponctuellement et ne permettent pas de ralentir les véhicules durablement.</p> <p>Nous demandons l'étude et la mise en place de moyen de ralentissement et de dissuasion du trafic sur toutes les longueurs des axes mentionnés, à l'instar de la majorité des communes voisines, telles que Penthéraz, Assens, Morrens, Goumions-la-Ville, Villars-le-Terroir, etc.</p> <p>Ces mesures doivent être intégrées aux nouveaux projets d'aménagement routier comme par exemple la route d'Echallens, mais doivent également être étendues aux axes déjà réalisés.</p> <p>Nous avons soumis cette idée de motion à de nombreux villageois de Vuarrens/Vuarrenge et riverains des axes mentionnés. Nous avons rencontré un appui important et une réelle sensibilité à cette problématique ainsi qu'à la recherche de solutions pour limiter ces dangers et nuisances.</p> <p>Pour le groupement</p>	

		Céline Brocard, Luc Ciocca, Séverine Maire	
9	H. Gerber	Une étude a été faite il y a 5 ans sur le tronçon Orbe-Moudon, qui sert pour des convois exceptionnels, nous ne pouvons donc pas faire de grands aménagements mais il est prévu de se pencher sur la sécurisation du trottoir. Le tronçon Yverdon-Echallens est à l'étude pour y intégrer une piste cyclable et l'élargissement des trottoirs. Malheureusement on doit aussi arriver à vivre avec, tous les gens du village ne respectent pas non plus les limitations. On arrive à épuisement de ce que l'on peut faire, mais on va se pencher sur le sujet.	
10	P. Giltay	On nous dit qu'on ne peut rien faire car ce sont des axes prioritaires, mais à Essertines, la route qui est aussi un axe prioritaire comporte 3 gendarmes couchés, à Corcelles également. Qu'est ce qui change entre Vuarrens et les autres villages ? H. Gerber répond qu'à l'époque des travaux à Corcelles c'était permis. Depuis lors le canton les a interdits pour les axes prioritaires, et sur ce point ils sont catégoriques et n'entrent pas en matière.	
11	Ciocca L.	Il n'y a pas que les gendarmes couchés comme solution. Dans la Broye, il existe des chicanes importantes, ça s'est possible. Il y a plein d'autres solutions que les gendarmes couchés. Nous vous demandons d'étudier ce qui serait possible de faire pour ralentir le trafic à l'intérieur du village. Tout le monde le fait, pourquoi pas Vuarrens. H. Gerber précise par exemple qu'à Penthréaz, ils avaient posé des bacs de rétrécissement, aujourd'hui ils sont mis de côté et ne sont plus utiles. Ce n'est pas la commune qui aura le dernier mot, mais on va l'étudier.	
12	C. Brocard	Elle remercie la Municipalité de bien vouloir étudier ce projet. Il y a des personnes prêtes à aider, comme une architecte urbaniste qui est présente ce soir en tant que spectatrice et qui propose ces services.	
13	P. Vallotton	Plus personne demandant la parole, nous votons sur la prise en compte de la motion. La Motion est prise en compte avec 16 voix contre 5 abstentions et 7 refus.	La motion « Sécurisation des axes routiers Vuarrens/Vuarrenge et intégration de ces mesures dans les projets réalisés et à venir » est prise en compte
14	D. Bornick	Elle précise que cette motion vient en complément de la motion suivante qui traitera de l'antenne de téléphonie mobile susceptible d'y être implantée. Lecture de la Motion : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,	

		<p>L'état de notre réservoir d'eau fait l'objet d'une demande cantonale exigeant sa démolition ou sa rénovation, et ce dans les années qui viennent.</p> <p>Pour l'instant l'eau ne manque pas dans notre commune mais il n'en sera peut-être pas toujours de même si des étés secs se répètent, ou lors d'un éventuel changement d'approvisionnement de l'eau.</p> <p>Sensible à l'utilité d'un stockage d'eau dans la commune, nous déposons la motion suivante.</p> <p>Motion : Nous demandons à la Municipalité d'étudier la faisabilité de rénovation du réservoir pour un stockage d'eau, utile en cas de difficulté d'approvisionnement, de réserve incendie, hydratation du bétail ou arrosage maraîcher.</p> <p>Dorothee Bornick, Luc Ciocca, Raphaël Pedrazzini</p>	
15	J.-P. Buffat	<p>Il y a quelques années le canton nous avait dit de démolir les ouvrages devenus inutiles à l'adduction d'eau. Il était question de démolir, pas démolir ou rénover. Pour éviter cela, nous avons dit au canton que l'on étudiait 3 variantes. La première pour le recycler en réservoir d'eau car il y avait un projet d'adduction d'eau brut depuis le lac de Neuchâtel, projet qui n'a pas abouti. La deuxième variante était la pose d'une antenne de téléphonie mobile, projet qui sera entre nos mains. Ou alors, en troisième variante, la démolition. Il est très difficile de stocker de l'eau comme cela, on a 3 jours pour que l'eau soit renouvelée, en tout cas dans le cas de l'eau potable.</p>	
16	S. Maire	<p>En admettant qu'on ne démolisse pas le réservoir, ne va-t-il pas tomber en ruine ? Sous-entendu, s'il y a une antenne, est-ce qu'il va falloir le rénover ?</p> <p>J.P. Buffat répond qu'il est solide, il ne va pas tomber demain.</p>	
17	R. Pedrazzini	<p>La motion ne demande pas de stocker de l'eau potable mais plutôt pour l'arrosage ou le bétail. Ne pourrait-on pas l'utiliser pour cela ?</p> <p>J.P. Buffat répond que pour le bétail il faut aussi de l'eau contrôlée, donc non ce n'est pas possible. Mais oui, on pourrait l'utiliser dans les champs. Cependant il faut bien le remplir, alors s'il faut acheter de l'eau, il ne voit pas bien l'utilité.</p>	
18	L. Ciocca	<p>Ce bâtiment doit être d'utilité publique. Ne pourrait-on pas l'utiliser pour autre chose, si ça ne peut pas être un réservoir ? Pour les viticulteurs, un musée, un tour d'observation ou autre ? Il préférerait utiliser les 80'000.- pour en faire quelque chose plutôt que de le détruire.</p> <p>J.P. Buffat répond qu'ils avaient demandé, mais cela nécessite un changement d'affectation de la parcelle, de plus il n'y a pas d'accès direct. On en a déjà parlé et cela paraît compliqué et difficilement faisable.</p>	
19	R. Pedrazzini	<p>Est-ce que 80'000.- permettraient de faire du captage d'eau de pluie pour ce réservoir ?</p> <p>J.P. Buffat ne voit pas bien l'utilité écologiquement d'imperméabiliser 300-400m3 de terrain pour remplir le réservoir.</p>	

20	A. Buffat	C'est bien d'avoir plein d'idées. Pour arroser le terrain de foot, faudra encore mettre des conduites à travers le village, ça ne va pas aller.	
21	P. vallotton	Plus personne ne demandant la parole, nous passons au vote : La motion est refusée par 16 voix contre 6 oui et 6 abstentions	La motion « Renovation du réservoir d'eau » n'est pas prise en compte.
22	7/ traitement de la motion « téléphonie mobile » R. Pedrazzini	<p>Il précise qu'il présente cette motion a titre personnel et non pas au nom du bureau.</p> <p>Lecture de la motion :</p> <p>Développement Monsieur le Président, Madame la Syndique, Madame et messieurs les municipaux, Chers conseillers,</p> <p>Les technologies de l'information évoluent à une vitesse extraordinaire. Les trois dernières décennies sont marquées par des transformations significatives de nos modes de vie sur le plan social, professionnel et environnemental. Notre société a supporté une croissance extraordinaire en exploitant justement ces outils et profitant de performances dont on peine à mesurer aujourd'hui la signification tant la puissance de ces systèmes nous dépasse.</p> <p>Notre société s'expose de plus en plus à des risques, mesurés ou non, que ces technologies ont sur l'environnement, l'économie et notre santé. Un thème suscite des débats depuis quelques années, le déploiement de nouvelles solutions supportant la communication sans fil.</p> <p>La 5G est un support à l'internet des objets connectés, par une modification des longueurs d'ondes et d'intensité des signaux utilisés elle permettra d'atteindre des vitesses énormes. La densification des antennes est une évolution nécessaire du système pour supporter, à court terme, les besoins liés à l'internet des objets. Aujourd'hui la confédération est seule compétente pour octroyer des concessions aux opérateurs. Après avoir analysé en profondeur ce sujet, je pense que le débat sur la 5G n'a pas place au sein d'un conseil communal puisqu'il ne pourra en aucun cas remettre en question l'application de lois émanant d'autorités supérieures.</p> <p>Cependant il apparait nécessaire de se poser des questions sur la manière dont les projets proposés par les opérateurs pour l'adaptation d'antennes existantes et ou pour l'installation d'antennes doivent être traités. Les récents engagements pris par les autorités exécutives de notre commune avec, à minima, un opérateur ont provoqué des réactions, à mon sens justifiées, au sein de notre population.</p> <p>Pour répondre aux attentes du collectif ayant adressé un courrier à certains conseillers et aux autorités de notre commune, j'ai commencé par vérifier si ce sujet faisait partie des compétences du conseil et c'est le cas. À titre informatif, je rappelle que :</p> <p>« l'adoption des plans d'affectations communaux et les décisions sur les oppositions formées dans ce cadre » fait partie des compétences du conseil.</p> <p>Source : https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/communes/autorites-communales/competences-respectives-du-conseil-et-de-la-municipalite/</p>	

	<p>J'ai ensuite vérifié si l'implémentation d'antenne sur le territoire communal devait ou pouvait être intégrée au plan d'affectation communal. Sur ce point, une décision du tribunal fédéral a statué en 2012 dans le cadre d'un litige entre les opérateurs téléphoniques et une commune. Je porte les éléments suivants à votre connaissance :</p> <p>« Selon le Tribunal fédéral, l'adoption de zones prédestinées à l'implantation d'antennes de téléphonie mobile ne touche que modérément les prérogatives des opérateurs, notamment en ce qui concerne leur droit à la liberté économique. La commune, en revanche, a le droit de planifier en priorité l'installation d'antennes sur les zones de son territoire déjà affectées par les nuisances et de limiter leur implantation dans les zones d'habitation (arrêt 1C_449/2011 du 19 mars 2012).</p> <p>Les communes ont donc l'intérêt de faire valoir leurs plans d'affectation en éloignant les nuisances visuelles et sanitaires des antennes de leurs zones d'habitation. Le Tribunal fédéral confirme le principe de la cascade. Il admet dans le cas jugé la succession, respectivement la priorité pour l'implantation des antennes de téléphonie mobile dans certaines zones, telles que définies dans le plan communal. »</p> <p>Source : https://www.alerte.ch/fr/agir-a-informer/20-sans-categorie/104-les-implantations-dantennes-soumises-au-plan-communal.html</p> <p>Par conséquent, demandeur une modification de notre plan d'aménagement du territoire et du règlement mis en vigueur le 12 octobre 2006 semble être la meilleure manière pour permettre une régulation par la planification des emplacements des antennes. Pour y parvenir, je recommande de prendre en considération le document « Téléphonie mobile : guide à l'intention des communes et des villes » publié le 1^{er} janvier 2010 par la confédération et dont le chapitre 4 est consacré à la régulation par la planification des emplacements.</p> <p>Enfin, le résultat des études sur les impacts de la 5G en cours au niveau cantonal et fédéral doivent aboutir à des conclusions en 2021 qui devront être considérées.</p> <p>Motion</p> <p>J'ai donc l'honneur, au vu de ce qui précède de demander à la Municipalité de :</p> <p>Dans un délai de 18 mois, proposer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une mise à jour du plan général d'affectation du 12.10.2006 et de son règlement portant sur l'intégration d'une régulation par la planification des emplacements d'antennes de téléphonie mobile. - Pendant ce délai, n'entreprendre aucun projet en lien avec la mise à jour demandée. <p>Cette modification devrait prendre en considération les éléments suivants :</p> <p><u>Dans le plan d'aménagement :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Définir des zones de planification positive dans laquelle certaines affectations seront en principe autorisées dans certaines zones marquées sur un plan ou une carte. Ces zones devront, dans le respect des valeurs limites RNI des puissances d'émission, permettre d'assurer en priorité que la couverture en service de téléphonie mobile soit homogène sur le territoire communal. 2. Des zones de planification où la pesée d'intérêt est requise. 	
--	--	--

		<p>3. Définir des zones de planification négative selon laquelle certaines affectations sont exclues de certaines zones marquées sur un plan ou une carte. Ces exclusions devront tenir compte des aspects sanitaires, environnementaux.</p> <p><u>Dans le règlement :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les instruments nécessaires pour la délimitation de périmètre dans le plan d'aménagement du territoire. 2. Les instruments définissant le processus à appliquer pour la réalisation de projets dans les zones où la pesée d'intérêt est requise. 3. Les exigences liées aux opérateurs pour qu'ils mettent à disposition de la commune les diagrammes et informations détaillant le rayonnement, la portée des antennes. 4. Les exigences liées aux opérateurs concernant le suivi des modifications physiques et logicielles ayant un impact sur le rayonnement ou la couverture d'une antenne. S'assurer que les conventions et contrats exigent que ces changements soient à minima documentés et dans la mesure du possible soumis à validation des autorités communales. <p>Raphaël Pedrazzini Dorothee Bornick Luc Ciocca</p>	
23	I. Wipfli Thonney	<p>Elle ne va pas répondre ce soir à cette question technique. Mais elle précise que faire un PGA prend entre 5 et 12 ans et coûte entre 200'000.- et 500'000.-, ils étaient motivés à le faire au début de la LAT mais au vu de ces contraintes ils y ont renoncé. De plus, entre temps, il lui semble qu'il est également possible de mettre des antennes en zone agricole, sans en être certaine.</p>	
24	P. Giltay	<p>Il souhaite que sa question posée en début de Conseil obtienne une réponse.</p> <p>P. Vallotton répond que c'est hors sujet. On parle de la motion et on verra cela dans les propositions individuelles.</p>	
25	S. Maire	<p>Elle pense que c'est important avant de voter une motion, de savoir ce qui a été fait en muni. Aimerais avoir cette réponse ici.</p> <p>P. Vallotton dit que dans ce cas il faudrait étudier cette motion en commission pour avoir des réponses claires avant de prendre position.</p> <p>Mais si la Municipalité a déjà signé quelque chose et que l'on ne peut plus rien changer, cette motion ferait perdre du temps à tout le monde.</p> <p>P. Vallotton reprend la réponse du Préfet : Un projet de pose d'antenne de téléphonie mobile devrait automatiquement faire l'objet d'une mise à l'enquête publique. C'est à ce moment-là que les citoyens peuvent faire valoir leurs droits par une ou plusieurs oppositions. On pourrait éventuellement stopper la discussion est reporté à l'ordre du jour après les propositions individuelles.</p> <p>1. Wipfli Thonney va donner les informations qu'elle allait présenter dans les communications de la Municipalité pour simplifier les choses. Effectivement lors de la séance du 16 juin elle a déclaré qu'il n'y avait pas encore de demande officielle pour de la 5G, car il n'y avait pas de dossier de mise à l'enquête. Elle aurait dû dire qu'il y avait une convention qui a été signée et que l'on travaille sur le sujet. Cette convention contient une clause de confidentialité et ne se sentait pas autorisée à nous en parler sans avoir l'autorisation de Swisscom. Pour l'instant il n'y a toujours pas de mise à l'enquête, il n'y en aura pas avant la fin du</p>	

			moratoire qui court dans le canton de Vaud. Pour l'instant ils n'ont aucune nouvelle par rapport à cette convention alors qu'ils ont demandé conseil à la préfecture ainsi qu'au juriste du canton et au juriste de l'UCV. Elle a également contacté Swisscom pour avoir leur accord afin que cette convention, malgré la clause de confidentialité, puisse être consultée. Swisscom a donc accepté que ce document puisse être consulté au bureau communal, avec interdiction toutefois de le reproduire. Le chef de projet, M. Daniel Uldry, se tient à disposition de chacun pour toute question plus techniques à l'adresse mail daniel.uldry@swisscom.com .	
26	R. Pedrazzini		Cela pourrait être intéressant de renvoyer cette motion en commission. Effectivement c'est très complexe et cela mérite d'être réfléchi. Un groupe de travail serait une bonne idée. Il aimerait que la motion ne soit pas votée aujourd'hui mais travaillée par une commission.	
27	P. Giltay		Il est déçu de voir que l'on regarde ça en terme de plan d'affectation, à aucun moment on parle de notion sanitaire qui doit être pris en compte. R. Pedrazzini précise que pour la 5G, on ne peut rien faire, c'est la confédération qui décide. Le moratoire du canton de Vaud est illégal, si la confédération décide de donner son aval pour aller plus loin, le canton ne pourra rien faire. La 5G est déjà diffusée par Sunrise sans que l'impact sanitaire n'ai pu effectivement être mesuré sur le long terme. Il y a des chiffres donnés par l'OMS qui sont alarmant il est vrai mais avec des niveaux de puissance supérieur à ceux utilisés chez nous.	
28	D. Bornick		Ce qui est important pour nous c'est qu'au village il n'y a pas ou très peu de réseau. Le réservoir est très proche des habitations mais on n'est même pas sûr d'être couvert par cette antenne. N'y a-t-il pas un autre endroit où installer ? Elle est d'accord avec l'idée d'une commission qui y réfléchisse et se pose aussi la question d'où mettre cette antenne.	
29	A. Jaquier		Au sujet de la convention, pour le moment il n'y a pas d'antenne Swisscom à Vuarrens. Ils ne vont peut-être pas mettre une antenne 5G ? Pourquoi il n'y a pas eu de mise au concours entre les opérateurs ? I. Wipfli Thonney répond que sur la convention il est prévu de partager les antennes pour d'autres opérateurs, ce qui se fait souvent.	
30	N. Bridel		Elle comprend les inquiétudes soulevées dans la discussion mais elle lui semble un peu hors sujet par rapport à la motion qui propose de modifier le PGA. Modifier le PGA est effectivement très long et très cher et cette procédure n'empêchera pas Swisscom ou un autre opérateur à déposer une mise à l'enquête pour une antenne.	
31	L. Ciocca		Il demande de renvoyer la motion en commission, ce qui est appuyé par plus de 1/5ème des membres. On va donc transmettre cette motion à une commission.	La motion « téléphonie mobile » est renvoyée en commission
32	L. Cotti Brisebois	8/ Communications de la Municipalité	Cimetière : Les travaux sont presque finis, il reste les finitions à faire. Au conseil de décembre elle pourra présenter les comptes finaux.	

		<p>Déchetterie : Dernièrement il y a eu beaucoup de sacs noirs dans les containers. Les dégâts à la place de jeux vont être remboursé par l'assurance. Les réparations vont être faites en fonction de la météo, au plus tard à la fin de l'hiver.</p> <p>A. Jaquier demande si les horaires de la déchetterie vont changer, notamment pour l'ouverture du lundi ?</p> <p>A priori non, ça va rester pareil. A partir du 1^{er} novembre la compostière sera fermée.</p>	
33	H. Gerber	<p>Domaine et terrain : un collecteur a été remplacé au lieu-dit des Combettes.</p> <p>Forêt : La forêt souffre du sec et le Bostryche est par voie de conséquence en nette augmentation.</p> <p>Réponse au postulat L. Ciocca : Après étude du postulat, nous avons transmis la lettre au voyer de l'arrondissement du centre M. Domon Sébastien qui a étudié le postulat et nous donne la réponse suivante :</p> <p><i>Concernant la route d'accès Sud à votre commune, il s'agit bien de la RC429 hors traversée de localité, sous responsabilité du canton. Je vous confirme que nous n'avons pas de projet sur ce tronçon, si ce n'est à terme de rénover l'embû, ce dont nous vous tiendrons informés. En effet il n'y a à notre connaissance aucun problème accidentologique ou de sécurité sur ce tronçon.</i></p> <p>Il donne enfin une réponse suite à des discussions qui courent dans le village. Pour la route de Vuarrenge, il est allé en 2013 à une séance à Oppens par rapport au trafic des camions. Il en est ressorti que le canton a prévu pour les routes de base ou RC un fond de 20-24 mio. pour les rénover. Ils ont alors fait la demande pour le tronçon Orbe-Moudon, mais pas pour la route de Vuarrenge qui n'était alors pas une route de base. Il avait alors demandé des compléments d'information pour savoir à quel moment ils ont changé la dénomination et ainsi pouvoir avoir ces subventions, mais n'en a pas obtenu. A ce jour on a deux réponses négatives. Il essaie de trouver les renseignements pour pouvoir faire recours d'ici la fin du mois.</p>	
34	J.-P. Buffat	<p>Finances : L'endettement de la commune à ce jour est de 3 millions de FCH. 2 mio sont bloqués actuellement et 1 mio a été renouvelé à un taux de 0% jusqu'au 31.08.2021.</p> <p>Eau : Suite au problème de turbidité de l'eau et à l'assouplissement des directives fédérales, l'AIAE est à nouveau en mesure de prendre l'eau de ses propres sources. Il ne devrait alors plus y avoir de problème de couleur de l'eau.</p> <p>Pompier : Les délégués Municipaux en charge du SDIS ont été convié à la caserne d'Echallens afin de découvrir les nouveaux véhicules fournis par l'ECA d'une valeur avoisinant les 1'500'000.-. Notre commune ne compte que 3 sapeurs-pompiers, le prochain recrutement aura lieu le 5 novembre à Echallens, il est urgent que chacun sensibilise les jeunes de la nécessité de former la nouvelle relève. Il trouve quelque peu navrant, en effet, d'avoir une société de jeunesse de plus de 50 membres et qu'aucun d'entre eux ne soit incorporé dans notre détachement d'appui.</p> <p>N. Bridel : Concernant la question de l'eau, elle a entendu dire que l'AIAE avait juste obtenu un délai pour se mettre à jour sans pour autant que le problème soit réglé, qu'en est-il ?</p> <p>Il répond que en effet, on a remis les sources provisoirement. Le problème du chlorothalonil n'est pas réglé mais la confédération a admis que de mettre au ruisseau autant d'eau potable n'était pas très rationnel compte tenu du risque tout de même limité de ces métabolites. Ils ont donc autorisé les fournisseurs d'eau à la réutiliser avec un délai de 2 ans pour trouver des solutions pour régler le taux de chlorothalonil. Il tient à préciser qu'aujourd'hui l'eau est tout à fait saine et que l'on peut continuer à la boire.</p>	

35	<p>S. Freymond</p>	<p>Après l'interdiction du tour de jeunesse, l'OFSP a modifié les contraintes. Il a donc contacté la jeunesse afin de pouvoir faire un dossier pour une nouvelle manifestation, ce qui a été fait. Il félicite la jeunesse, tout a bien fonctionné. Pour le premier août également, avec la société de tir ils ont travaillé sur le plan de protection, dans l'ensemble, tout s'est bien déroulé.</p> <p>Police : le radar a pris position à la rte de Fey, derrière le radar pédagogique. Celui-ci a beaucoup flashé, ce qui signifie que le radar pédagogique n'est pas efficace pour un certain nombre d'automobilistes.</p> <p>Deux chantiers on fait beaucoup de problèmes sur le chemin de la Crossette et sur la route d'Echalens, où différentes directives n'étaient pas respectées. Il y a eu des lettres faites, des discussions avec les responsables et la Municipalité. La gendarmerie a dû se déplacer à deux reprises. Il avait sollicité le canton qui a répondu que c'est de l'autorité communale. Aujourd'hui il semble que ça va mieux, mais ils restent attentifs.</p> <p>Sentences municipales : c'est nouveau au sein de la commune. 3 membres de la commune, I. Wipfli Thonney, L. Cottli Brisebois et lui-même, vont fonctionner comme autorité communale. En cas de dénonciation, ils devront sanctionner le contrevenant avec des jours amendes. Pour se faire il faut une formation, le juriste de la ville d'Yverdon, à titre privé, va donner cette formation sur les sentences municipales et plus précisément sur le document qu'ils ont reçu de la gendarmerie. On peut sanctionner mais le but est aussi et surtout de faire de la prévention et utiliser les sanctions pour des travaux d'intérêt généraux par exemple. La Municipalité envisage également de réglementer le stationnement sur la voie publique.</p> <p>EFFAJE : LEFFAJE annonce un déficit de 2mio suite à la pandémie, sans recevoir de subvention. Ils ont fait recours mais si cela n'aboutit pas, les déficits seront à la charge des communes membres. Pour notre commune cela représente 90'000.-</p> <p>Patrouilleurs scolaires : L'ASIRE a, au dernier moment, changé les horaires et modifié un arrêt de bus pour les tous petits. Pour se faire, il a fallu sécuriser un passage piéton avec un nouveau patrouilleur, qui pourra être opérationnel dans 2 jours. Il remercie les parents qui se sont organisés jusque-là.</p> <p>Bâtiments : il a fait un état des lieux du Lion d'OR, il y a deux mois. L'établissement est mis en vente, il y a plus de 100 points de restauration à faire que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur. Il énumère les différents travaux faits et restants à faire à la place 3 et au stand de tir.</p> <p>Il demande aux conseillers d'anticiper les questions lorsque c'est possible, en les posant aux municipaux concernés avant la séance afin qu'ils puissent se renseigner, se préparer et donner des réponses claires et précises sans être pris au dépourvu.</p> <p>P. Favez : Pourquoi il n'y a toujours pas de passage piéton a Vuarrenge ?</p> <p>Il répond que c'est le canton qui décide, il faut 30 piétons à l'heure et pour l'instant c'est impossible à Vuarrenge.</p> <p>P. Giltay : Il espère que la mise en place de ce tribunal insurrectionnel au sein de la commune n'oubliera pas les droits de la défense.</p> <p>Il précise alors que la personne a 10 jours pour faire recours où le dossier est transmis au procureur. Ensuite c'est le tribunal de Police qui va gérer.</p>	
36	<p>I. Wipfli Thonney</p>	<p>Le 3 août, ils ont eu une information sur la fibre optique dont elle nous fait un rapide résumé. Suite aux différentes options étudiées, la commune a finalement décidé que la fibre optique sera installée jusque dans les chambres et pas jusque chez les propriétaires, ce qui augmentera le débit d'environ 5 fois à ce que l'on a aujourd'hui et cela sera fait en 2021. Chacun pourra l'avoir chez lui de manière privée dans un proche avenir également.</p>	

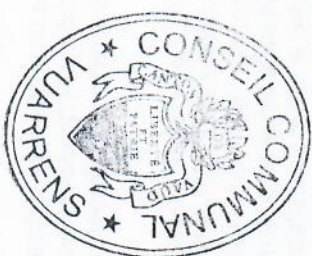
		<p>Elle nous montre un film, sorti le 30 juin, fait par le canton sur ce qu'il faut savoir sur la zone à bâtir. C'est une information qui peut être tout à fait utile et importante, que l'on peut relayer sans autre.</p> <p>Elle remercie Patrick pour la séance de ce soir. La dernière fois elle avait mal vécu la séance. Ce soir ça s'est bien passée, de façon normale et l'en remercie.</p> <p>A. Jaquier : Pour la fibre optique et les antennes, est-ce que ce soir il est possible de m'informer sur ce que c'est ?</p> <p>P. Vallotton explique ce qu'est la 5G et la fibre optique ainsi que la différence entre les deux.</p> <p>Cela fait une année que la fontaine de Vuarrenge coule. Les travaux devaient être fait, mais ce n'est pas le cas.</p> <p>J.P. Buffat a contacté l'entreprise mais elle n'est toujours pas venue effectivement. Elle a transmis qu'ils viendront dès qu'ils auront du libre.</p>	
37	9/ Propositions individuelles	A. Buffat	
38		C. Brocard	<p>Elle remercie Nadia, Serge, Patrick et Anne-Laure pour la mise place des différents micros, beamer et autres ce soir. Ils sont applaudis.</p>
39		P. Vallotton	<p>Plus personne ne demandant la parole, le Président clôt l'assemblée.</p>
			Fin du Conseil à 23h01

PV adopté par le Conseil communal du mardi 06 octobre 2020

Le Président :



Patrick Vallotton



La secrétaire :



Céline Perrin